

ANNEXE à I. M. 2397/SEFAG/CAB/EMP du 3 février 1950

DIRECTION
DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE

6^e BUREAU — SECTION D. I. R.

DEMANDE

d'attribution de grade d'assimilation, de validation des services et campagnes et homologation de blessures de guerre, présentée par un ~~déporté~~ ou interné de la Résistance (1)

présentée par le ~~déporté~~ ou l'interné lui-même (1)

présentée au nom du ~~déporté~~ ou de l'interné décédé ou disparu (1)

par { Monsieur } NOM : ALZA Prénom : Emiliano
 { Madame }

Adresse : 3, rue des usines à St Jean de Luz

en qualité de (2)

AVIS IMPORTANT

Le demandeur est tenu de répondre aussi exactement que possible aux questions posées dans les différents paragraphes du questionnaire qui le concernent et de joindre les pièces justificatives qui y sont respectivement indiquées. Les demandes incomplètes ou insuffisamment précises pour pouvoir être examinées seront retournées pour être complétées.

Les personnes qui ont fait l'objet d'une homologation au titre F. F. C., F. F. I., ou R. I. F., qu'il s'agisse d'une homologation d'un grade d'assimilation d'officier ou de sous-officier, ou d'une homologation de services accomplis dans les F. F. C., F. F. I. ou la R. I. F. avec la qualité F. F. I. ou la mention « 2^e classe » ne doivent remplir cet imprimé qu'en vue de :

- La validation de leurs services et campagnes ;
- L'homologation éventuelle de blessures de guerre.

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Conjoint, descendant, ascendant, frère, sœur, etc.



II. — COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ ET IMPORTANCE DE L'ACTION : (Indications détaillées et précises.)

Faire ressortir la continuité des services compte tenu de l'activité professionnelle.

Indiquer les responsabilités et les commandements assumés, les principales missions et opérations auxquelles vous avez participé, les actes qualifiés de résistance accomplis au sens de l'article 2 du décret n° 49-427 du 25 mars 1949.

Joindre tous attestations, documents ou copies certifiées conformes susceptibles de permettre la reconnaissance des services et, en particulier, copie des attestations ou certificats d'appartenance délivrés par le Secrétariat d'État aux Forces Armées « Guerre » ou les Généraux commandant les Régions.

Service interne résistant

III. — GRADE D'ASSIMILATION OBTENU :

Nommé le à

par (nom, pseudo, qualité)

aux fonctions de

avec le grade de (Joindre une copie de la notification d'homologation.)

Indiquer l'unité, le réseau, le mouvement, l'effectif, le secteur soumis à votre autorité :

IV. ARRESTATION :

Indiquer lieu, date, cause, circonstances de votre arrestation, de votre internement ou de votre déportation :

*arrêté en Espagne après passage de la Frontière je rejoins les FNFL
le*

V. — DÉCORATIONS OBTENUES :

Références :

Citation à l'ordre :	N° de décision de
Légion d'Honneur..... décret du	J. O. du
Médaille militaire..... décret du	J. O. du
Médaille Résistance..... décret du	J. O. du

Page

VI. — **BLESSURES** : (Le cas échéant.)

A. **Maladies assimilées à des blessures de guerre** :

Indiquer ci-dessous les maladies pouvant être assimilées à des blessures de guerre pour lesquelles l'homologation est demandée ;

Joindre obligatoirement copie certifiée du procès-verbal de la Commission de Réforme.

B. **Blessures de guerre** :

Indiquer ci-dessous les blessures réelles pour lesquelles l'homologation est demandée ;

Joindre obligatoirement et pour chaque blessure :

Un rapport détaillé relatant les circonstances exactes de la blessure (date, lieu, partie du corps touché, nature de la blessure, conditions dans lesquelles elle a été infligée). La déclaration doit, sauf impossibilité, être écrite de la main des intéressés et certifiée sur l'honneur ;

Des attestations d'au moins deux témoins dignes de foi. (Si les attestations demandées ne peuvent être fournies, en indiquer les raisons.)

Copie du procès-verbal de la Commission de Réforme ;

Toutes pièces justificatives, établissant d'une manière suffisamment précise, l'époque et la nature de la blessure, son imputabilité.

i *St Jean de Bay*, le 18 Juin 1955
Signature de l'intéressé (1) :

X alba

(1) Ou de l'ayant cause.

Détail des pièces jointes :

- N° 1 *Carte interméd réintour*
2
3
4
5

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA D.I.R.

ALZA

Prénoms: *Somigliano*

Date de naissance: *20.7.98*

F.F.C.	F.F.I.	R.I.F.	I.T.G.	F.F.L.	D.I.R.
Réseau	Grade HO	Mouvement	Grade	N° carte	
P	Région	N° C.A.	Prise de rang	Date	
Grade	Ministre	Grade	Arme	Titre FFL	
N° Registre	C.A. n°	Durée	Décret ou Décision	Titre F.F.C.	
N° Attestation	Durée	Refus n°		Diplôme	
Durée		Transmis à		Avantages FFL n°	

NON IDENTIFIÉ F.F.S.

8 JUIN 1955

NON IDENTIFIÉ à la Section FICHER

NON IDENTIFIÉ à la Section FICHER

COURRIER: Connu Inconnu

- 6 JUIN 1955

AD

MINISTÈRE
DES
ANCIENS COMBATTANTS
ET
VICTIMES DE LA GUERRE.

DIRECTION DU CONTENTIEUX,
DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES.

SERVICE DE L'ÉTAT CIVIL
ET DES RECHERCHES.

BUREAU DES FICHIERS
ET DE L'ÉTAT CIVIL DÉPORTÉS.
139, rue de Bercy, PARIS (XIV^e).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COPIE

Paris, le 11 Mai 1955

DÉCISION

portant attribution du titre INTERNE RESISTANT

(Loi n° 48-1251 du 6 août 1948. — ~~Loi n° 48-1251 du 6 août 1948~~)

IDENTIFIÉ
à la Section
FICHIER

Le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre décide d'attribuer le titre

INTERNE RESISTANT

à Monsieur ALZA Emiliano

né le 20 Juillet 1898, à FONTARABIE (Espagne)

domicilié : 3, rue des Usines à ST JEAN DE LUZ (B. Pyr.)

décédé le à

disparu le à

Période d'internement prise en compte :

du 25 Avril 1943 au 13 Décembre 1943

Période de déportation prise en compte :

Carte N° I.206.08785

Pour le Ministre :

LE DIRECTEUR DU CONTENTIEUX
DE L'ÉTAT-CIVIL ET DES RECHERCHES
P. G. LE CHEF DU BUREAU DES DÉPORTÉS

J. H. 336214.] [38200]



1358

SECRETARIAT D'ÉTAT
~~LA CHAMBRE~~

MODÈLE 2.

Annexe à l'I. M. n° 2397
SEFAG/CAB/EMP du 3-2-1950.

MP DIRECTION
DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE.

6^e BUREAU.

SECTION D. I. R.

N° PM/6K.

CERTIFICAT DE VALIDATION

DES SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES

DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE.

DECISION MINISTERIELLE N° 049/DIR

RÉFÉRENCES :

Loi du 6 août 1948
(J. O. du 8 août 1948).
Décret du 25 mars 1949
(J. O. du 26 mars 1949).

NOM : ALZA PRÉNOMS : Emiliano
Né le 20.7.1898 à FONTARABIE (Espagne)
Bureau de recrutement : Rochefort Classe : 1918 N° M° de recrutement : 27737
Déporté ou interné de la Résistance (1). Carte n° I206.08785
Interné du 25.4.1943 au 13.12.1943 Déporté du
~~Rapatrié ou libéré le (1) 14.12.1943 Décédé ou disparu le~~

Le grade d'assimilation attribué à l'intéressé en vue de la liquidation de ses droits est celui de

N° 33.305

GRADE REEL

pour la période de son internement

SERVICE MILITAIRE ACTIF. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Est comptée comme service militaire actif dans la zone de combat et dans une unité combattante la période
du ///// au /////

Est comptée comme service militaire actif la période du 25 Avril 1943
au 13 Décembre 1943

CAMPAGNE 1939-1945. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

~~Déporté résistant ou interné résistant pensionné à 50% (1)~~

~~Interné ou déporté résistant du ///// au /////
soit // ans, // mois, // jours de campagne double.~~

Interné résistant du 25.4.1943 au 13.12.1943
soit 0 an, 7 mois, 19 jours de campagne simple.

Blessures de guerre : NEANT

Déporté résistant. - Assimilé à un blessé de guerre (articles 6 et 8 de la loi du 6 août 1948) :

Considéré comme blessé le /////

Déporté ou interné résistant blessé de guerre (blessures réelles) :

Blessé le //, le //, le //, soit : // blessures.

Destinataire : (2)

Mr. ALZA Emiliano
3 rue des Usines, 3
ST JEAN DE LUZ (B.Pyr.)

Ex.C : ~~Raxfk~~ Dir. du Personnel de la MARINE
PARIS

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Nom, prénoms et adresse complète.

Paris, le 15 Juillet 1955

Pour le ~~Secrétaire d'Etat~~ Ministre et par délégation :

Pour le Général, Directeur
P. C. Le Lit-Colonel BOITTE,
Chef du 6^e Bureau



J. Z. 432376. [262/13]